

Procès-verbal de la Commission Recherche du 30 janvier 2025

Ordre du jour CR restreinte 13h30 :

Demandes de soutenance d'HDR :

- Amar Lakel (MICA) Garant : Franck Cormerais (MICA)
- Martine Charageat (Ausonius) Garante : Isabelle Cartron (Ausonius)

CR plénière 14h00 :

- Validation du procès-verbal de la Commission Recherche du 19 décembre 2024
- Information : modification du calendrier des instances CR et CDUR
- AAP PSE :
 - Appel à projets colloques session 2 : choix des rapporteurs
 - Appel à projets publications : choix des rapporteurs
 - Lancement de l'appel à projets revues

CR plénière 14h30 + CDUR :

- Bilan des PUB
- Bilan de un@ éditions
- Bilan de Ausonius éditions
- Rappel procédure déplacement dans un pays à risque
- Répartition du complément de dotation par UR au prorata du nombre de doctorants
- Questions diverses :
 - Hélène Coste : politique documentaire SCD
 - Béatrice Collignon : Mention HDR ; Prof émérites et codirection
 - 4e quatrième édition du prix du Collège de France
 - Proposition motion dispositif Key Labs UBM

Etaient présents ou représentés :

Membres de la CR : Tristan Coignard, Hélène Coqueugniot, Cécile Croce, Olivier Devillers, Violaine Giacomotto, Pierre Katuszewski, Nicolas Labarre, Christelle Lahaye (représentée par Hélène Coqueugniot), Apostolos Lampropoulos (représenté par Caroline Le Mao), Caroline Le Mao, Nuria Rodriguez-Lazaro, Jean Pierre Moisset, Julia Roumier, Antoine Ventura, Cédric Brun, Yamna Chadli, Laurent Chircop-Reyes, Guillaume Muller, Rayya Roumanos, Juliette Pochelu (représentée par Antoine Weidmann), Antoine Weidmann, Elisabeth Meller-Liron, Eric Kajfasz

Membres de la CDUR : Christian Gensbeitel, Olivier Devillers, Caroline Le Mao, Rémi Castets, David Ambrosseti, Cécile Croce, Sandrine Vaucelle, Florence Boulerie, Raphael Estève
Membres invités : Béatrice Collignon, Hélène Coste, Eric Suire, Isabelle Emy, Stéphanie Vincent, Claire Hasenohr

Pour la DR : Karine Abado, Alia Benharrat, Agathe Huteau, Sylvie Maleret

Nicolas Labarre ouvre la séance en formation restreinte à 13 h 30.

CR restreinte

Demandes de soutenance d'HDR :

- Amar Lakel (MICA) Garant : Franck Cormerais (MICA)

Amar Lakel a soutenu sa thèse en 2004, puis a été recruté en 2007. Il travaille sur la transformation numérique de l'espace public, et propose une HDR avec pour sujet : « Comprendre les bouleversements de l'espace public à l'heure d'internet ». Il a publié 14 articles, dirigé 2 ouvrages et a développé la plateforme MyWebIntelligence. Son dossier ne comprend pas d'inédit mais est très lisible, une lettre explicite sa demande. Antoine Ventura se montre réservé sur l'état du dossier d'Amar Lakel à propos duquel il pense qu'il manque au moins une pièce. Antoine Ventura fait observer également que les articles sont fournis dans des fichiers séparés et au nombre de 8, seulement. Béatrice Collignon signale que selon les sections CNU les attentes sont très différentes, il n'est pas nécessaire d'avoir un garant, certaines disciplines n'obligent pas à avoir un inédit. L'exercice est donc très différent en fonction des disciplines. Nicolas Labarre ajoute qu'un travail est en cours avec l'école doctorale pour faire converger les exigences, en demandant *a minima* une uniformité dans le titre des pièces justificatives présentées à la CR.

Note : une instruction ultérieure a permis de montrer que le dossier était incomplet par rapport aux critères de la section, en raison d'une incompréhension au moment du dépôt. Le dossier sera déposé de nouveau.

- Martine Charageat (Ausonius) Garante : Isabelle Cartron (Ausonius)

Martine Charageat propose une synthèse intitulée : « Les bourreaux en péninsule ibérique (Navarre et Aragon – XIIIe-XVIe s.) ». Elle a soutenu sa thèse en 2001 et est devenue MCF en 2002. Elle a encadré 5 projets de recherche significatifs, écrit une monographie et dirigé ou co-dirigé 9 ouvrages. C'est un dossier pour lequel il n'y a aucune réserve à avoir. Sa demande est acceptée à l'unanimité par les membres de la CR restreinte.

Nicolas Labarre ouvre la séance en formation plénière à 14 h.

CR plénière

Validation du procès-verbal de la Commission Recherche du 19 décembre 2024

Ce procès-verbal a donné lieu à des rectifications demandées par Mariella Causa sur ces propos lors de la CR restreinte, les modifications ont été apportées. Nicolas Labarre ajoute que les procès-verbaux de cette commission ont un format qui se rapproche de celui de relevés de décisions, en ne rendant pas compte du détail des échanges mais plutôt de la teneur des débats sans tendre vers le verbatim. Si toutefois un membre de la commission souhaite que ses propos apparaissent de façon plus développée dans le compte rendu de la séance il est possible de les réintégrer.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Information : modification du calendrier des instances CR et CDUR

Les dates des prochaines CR et CDUR ont été modifiées, en février la CDUR aura lieu le mardi 25 de 10h30 à 12h30 et la CR le jeudi 27 de 14h à 17h. Le calendrier est disponible sur l'ENT.

Nicolas Labarre signale que la prochaine commission recherche sera l'occasion de commencer le travail sur la stratégie recherche de l'établissement.

AAP PSE : Appel à projets colloques session 2 et appel à projets publications : choix des rapporteurs

Les AAP lancés le cadre de la politique scientifique de l'établissement se voient toutes attribuer une somme théorique, prise dans une enveloppe générale. En novembre dernier la CR a choisi d'attribuer plus de la moitié de la somme réservée aux colloques à la première session de l'AAP colloques, puisque c'est en général la plus demandée et parce qu'elle donne lieu à des soutiens par la région.

Les deux appels à projets bientôt examinés par la CR - deuxième session des colloques et publications - se complètent au niveau du budget : les demandes concernant les colloques excèdent l'enveloppe, quand les publications sont en deçà de la somme qui leur avait été réservée *a priori*. Ces différences se compensent quasiment à l'euro près. De ce fait, pour cette évaluation, il est théoriquement possible de financer tous les dossiers, sans logique de compétition entre les demandes. De la même manière que pour ce qui a été fait pour la première session, les évaluateurs sont bien invités à juger la qualité scientifique des dossiers : la disponibilité des fonds ne justifie bien sûr pas leur attribution automatique. Nicolas Labarre propose 2 rapporteurs pour chaque dossier, Cécile Croce signale qu'elle ne peut pas évaluer le dossier de Pascal Tozzi car ils travaillent ensemble. Les membres de la CR valident la répartition à cette rectification près. Le tableau des rapporteurs est à retrouver en annexe 1.

Lancement de l'appel à projets revues

Cet appel à projet, lancé tous les deux ans, a été utilisé comme levier pour l'établissement afin de développer une politique scientifique en matière d'amélioration des revues, alignée avec les objectifs de l'établissement. Un travail de réactualisation de cet appel à projets a été mené cette année. Alia Benharrat précise que les années passées les évaluations étaient basées sur la qualité éditoriale des revues et désormais la qualité scientifique sera également prise en compte dans les critères d'évaluation.

Nicolas Labarre souligne que, sur l'ensemble de la PSE, ce financement d'établissement est aussi une manière de faire converger des projets scientifiques vers des projets d'établissement et vers des indicateurs dont l'établissement s'est doté, comme l'augmentation des dépôts sur HAL en plein texte et plus généralement l'engagement vers la science ouverte. Cette logique d'amélioration continue et de convergence entre financement d'établissements et indicateurs à atteindre, a vocation à être généralisée.

Nicolas Labarre ouvre la séance en formation plénière pour CR et CDUR à 14 h.

CR en formation plénière + CDUR

Bilan des PUB

Le Bilan 2024 des PUB présenté par Isabelle Emy, responsable administrative et éditoriale et Eric Suire, directeur. Leur support de présentation est à retrouver en annexe.

L'activité 2024 en quelques chiffres :

- 36 manuscrits soumis au comité éditorial

- 4 nouvelles collections
- 37 titres parus

En 2024, 7 ouvrages ont bénéficié de la PSE ce qui représente un budget de 7000 €.

Les PUB ont fait le choix d'adhérer à l'Alliance des éditeurs scientifiques publics français (ALEF). Un travail d'amélioration de la visibilité des publications a été fait notamment à travers la refonte du site internet et une amélioration de la communication. Un travail d'adaptation à l'évolution numérique de l'édition a également été mené. Cette transformation passe notamment par l'intégration de Métopes (Méthodes et outils pour l'édition structurée) au processus éditorial.

Bilan de UN@ éditions

Stéphanie Vincent propose le bilan d'UN@ éditions, plateforme d'édition de livres numériques pour les presses universitaires de Nouvelle-Aquitaine, fêtera ses 5 ans au printemps. Le processus de publication est désormais bien rodé avec les presses universitaires et Ausonius éditions, pour des demandes centrées sur le numérique et l'interactivité, avec une chaîne éditoriale propre, appuyée sur l'exploitation de ressources nationales tels que les services HumaNum (Isidore, Nakala) et Métopes. Les laboratoires de recherche de l'université y voient une opportunité de valorisation de leur recherche, et un travail sur la visibilité des auteurs et éditeurs a été mené grâce à la mise en place d'un moteur de recherche plus facile d'utilisation. UN@ se veut ainsi ambassadeur de la science ouverte pour l'établissement.

Objectifs 2025 d'UN@ :

- Un chantier de mise en conformité accessibilité a été lancé ;
- Mise en place de petits rendez-vous avec le personnel du SCD pour présenter la chaîne opératoire et échanger sur les besoins des bibliothèques ;
- Volonté de collaborer avec l'école doctorale afin d'informer nos doctorants de cette possibilité de publication ;
- Intervention dans les laboratoires de recherche pour présenter la plateforme ;
- Lancement d'une collection SAPS.

Bilan de Ausonius éditions

Claire Hasenohr présente le bilan 2024 d'Ausonius Editions, qui publie une trentaine de livres par an, en format imprimés ou via l'AFPUD (Association française des presses d'université – Distribution).

En 2024 :

- 24 livres ont été imprimés.
- 11 livres numériques ont été publiés

Plusieurs temps forts ont rythmé l'année tels que la création de la série « Polemica », le rendez-vous de l'histoire à Blois ou encore la présentation de l'ouvrage *Le dernier voyage de Michel de Montaigne* dirigé par Hélène Réveillat à la mairie de Bordeaux. Ausonius éditions a remporté 2 prix prestigieux au cours de l'année. Un nouveau site internet a vu le jour, plus ergonomique et plus complet. La chaîne Métopes a été adoptée pour la publication numérique et Ausonius éditions a adhéré à l'ALEF.

Rappel procédure déplacement dans un pays à risque

Nicolas Labarre rappelle la procédure à respecter : à chaque fois qu'un-e chercheur-se-s envisage de faire un déplacement dans un pays ou une zone à risque, ce déplacement est soumis à une autorisation préalable du fonctionnaire sécurité défense. Cette autorisation engage la responsabilité de l'université par rapport à ses agents, est instruite avec le plus grand soin, et elle n'est pas toujours accordée. Nicolas

Labarre insiste sur le fait qu'il faut anticiper la demande (à minima 3 semaines avant) et ne pas engager de frais tant que l'ordre de mission n'est pas validé.

Répartition du complément de dotation par UR au prorata du nombre de doctorants

Cette aide mise en place il y a deux ans vise à faciliter la mobilité et les activités des doctorants. L'enveloppe initiale votée était de 40 000 euros, ce qui en tenant compte des 15% de crédits non ouverts, devient 34 000 euros. Le mode de calcul est le suivant : l'enveloppe de 34 000 euros est divisée par le nombre de doctorants *non environnés* inscrits à UBM pour 2024-2025 et multiplié par le nombre de doctorants de l'unité. Karine Abado rappelle qu'un doctorant environné dispose par définition d'un financement fonctionnement tout au long de sa thèse pour réaliser son sujet de recherche ; il ne s'agit pas seulement d'un doctorant salarié.

L'examen du tableau présenté en séance révèle des problèmes de données notamment sur le nombre de doctorants. Au vu de ces difficultés, Nicolas Labarre propose donc de valider le principe de répartition et non les chiffres ; la direction de la recherche consolidera le tableau et enverra le montant réel aux directeurs d'unités. Le mode de répartition est validé à l'unanimité par les membres de la CR.

Béatrice Collignon ajoute qu'il y a un problème sur le déclaratif fait par certaines unités de recherche et propose une nouvelle méthodologie de travail pour les années futures : en amont de la consultation des directeurs d'unités de recherche elle propose qu'un travail soit fait entre l'ED et le pôle projets et partenariats de la direction de la recherche pour vérifier quels sont les doctorants environnés.

Questions diverses

Hélène Coste : politique documentaire SCD

Hélène Coste, directrice du service commun de documentation présente l'impact de la situation budgétaire de l'établissement sur le service commun de documentation et notamment sur ces implications en termes d'achat documentaire.

Le budget initial voté pour le SCD est de 923 000 euros en fonctionnement dont 740 000 consacrées aux achats documentaires. Environ 85 % du budget du SCD est consacré à la documentation. Une partie du budget est déjà engagé pour la documentation électronique ce qui oblige le service à réduire son enveloppe sur les autres lignes de dépense dont la documentation papier. Les consignes données aux collègues du SCD sont de préserver les achats liés aux axes de recherche et aux besoins pédagogiques car c'est leur mission première.

Pour les années à venir, le SCD souhaite anticiper une potentielle reconduction de cette situation financière en réfléchissant à ses abonnements, en analysant quels sont les usages du portefeuille électronique afin de pouvoir anticiper les désabonnements. Dans un exemple récent, le SCD s'est désabonné de Factiva, à la suite d'une forte augmentation du prix de l'abonnement, mais après avoir cherché à cartographier avec précision les usages de cette base, afin de trouver des solutions de substitution.

Béatrice Collignon : Mention HDR ; professeurs émérites et codirection

Béatrice Collignon explique que depuis la sortie d'un arrêté au début de l'automne, les diplômes d'HDR doivent désormais être assorti d'une mention. L'Ecole Doctorale propose une mention unique Arts Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales à laquelle Nicolas Labarre propose d'ajouter une précision qui serait l'un des 8 champs des sciences humaines et sociales (évaluation panel structure) utilisés dans le cadre d'Horizon Europe. La possibilité serait laissée au candidat d'en choisir jusqu'à 2. Cette décision est acceptée à l'unanimité par les membres de la CR.

Les panels sont les suivants :

- SH1 **Individus, marchés et organisations** : Economie, finance, management
- SH2 **Institutions, gouvernance et systèmes juridiques** : Sciences politiques, relations internationales, droit
- SH3 **Le monde social et ses interactions** : Sociologie, psychologie sociale, sciences de l'éducation, études de communication
- SH4 **L'esprit humain et sa complexité** : Sciences cognitives, psychologie, linguistique
- SH5 **Textes et concepts** : Études littéraires, littérature, philosophie
- SH6 **L'étude du passé humain** : Archéologie et histoire
- SH7 **Mobilité humaine, environnement et espace** : Géographie humaine, démographie, santé, sciences de la durabilité, aménagement du territoire, analyse spatiale
- SH8 **Études des cultures et des arts** : Anthropologie sociale, études culturelles, études des arts

La CR réaffirme la décision de la CR du 7 avril 2022 de l'application sans dérogation possible du décret ministériel du 29/10/2021 (décret 2023-1421) relatif à l'éméritat des enseignants-chercheurs) sur l'impossibilité d'inscrire de nouveau doctorants, en direction unique comme en co-direction. Cette disposition s'applique également aux chercheurs (DR et CR, HDR ou non) et enseignants-chercheurs dépendant d'autres tutelles (CNRS, IRD, Ministère de la culture etc.) rattachés à l'Ecole doctorale 480 Montaigne Humanités. Cette décision est prise à l'unanimité moins 2 abstentions.

4e quatrième édition du prix du Collège de France

Nicolas Labarre signale que l'université a reçu l'annonce de la 4eme édition du prix du collège de France. Ce prix récompense une thèse en droit histoire et philosophie sur le thème « Savoirs et Démocratie" soutenue il y a moins de 7 ans. Les candidatures seront ouvertes du 1er mars au 30 avril 2025, le prix est de 20 000 euros. La Direction de la Recherche dispose de toutes les informations complémentaires.

Proposition motion dispositif Key Labs UBM

Début décembre Antoine Petit, PDG du CNRS a annoncé que 25 % des laboratoires du CNRS recevraient une part accrue des ressources de l'ONR pour mener leurs missions. Les laboratoires seront sélectionnés sur critère d'excellence scientifique, de rayonnement international et sur la densité de personnel CNRS. Cette annonce a été suivie d'une circulation de liste officielle et de discussion avec les différents établissements. La méthode utilisée a rencontré une opposition croissante de France université mais également au sein du conseil scientifique du CNRS. L'équipe présidentielle a esquissé une motion qui sera présentée en CA le 31 janvier 2025.

Nicolas Labarre lit le texte de la motion qui sera présenté en CA, ce texte a été écrit par Nicolas Labarre et Cédric Brun en consultation avec Alexandre Péraud.

Une proposition de remplacer la formule « réforme radicale » par « abandon dans le texte » est faite par les membres de la CR. Cette décision est prise à l'unanimité des votants. Le représentant du CNRS n'a pas pris part à ce vote.

Nicolas Labarre remercie les membres de la CR et CDUR et la séance est levée à 16h54.

Fait à Pessac le 07/02/2025




 Le VP de la Commission recherche
 Nicolas LABARRE

ANNEXES :

<u>Annexe 1</u> : Tableau des rapporteurs AAP Colloques session 2	p.8
<u>Annexe 2</u> : Tableau des rapporteurs AAP Publications	p.11
<u>Annexe 3</u> : Bilan des PUB	p.15
<u>Annexe 4</u> : Bilan de Un@ éditions	p.23
<u>Annexe 5</u> : Bilan de Ausonius éditions	p.33
<u>Annexe 6</u> : Répartition du complément de dotation par UR au prorata du nombre de doctorants	p.48